



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_115
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43

Conseillers présents :36

Pouvoir(s) :3

Votants :39

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETTEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

Conseillers excusés :

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie,
Mme COTTIN Séraphine,

Secrétaire de séance :

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026_115

Réalisation d'un contrat de prêt pour le financement des investissements
de l'exercice 2026

Rapporteur : Jean-Pierre BOISIAUD

Le programme d'investissement de l'année 2026 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement. Il s'agit principalement des dépenses relatives à l'aménagement du Piron et la requalification de la traversée de bourg de Champigné, mais également aux travaux de la mairie des Hauts d'Anjou à Châteauneuf-sur-Sarthe, les études relatives à la requalification de l'entrée de bourg Ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Par délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2026, lors du vote du budget il a été décidé de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000 € pour équilibrer le budget.

Une consultation a été lancée auprès de cinq établissements bancaires.

L'offre du Crédit Mutuel est la mieux placée sur la durée de 25 ans. En effet, le taux proposé est un taux fixe de 4,05%.

Ainsi, il est proposé de souscrire avec le Crédit Mutuel un emprunt de 600 000€, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Caractéristiques du Prêt Ligne du Prêt** : Prêt privilège Commune
- **Montant** : 600 000 euros
- **Durée de la phase de préfinancement** : Aucune
- **Durée d'amortissement** : 25 ans
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Taux d'intérêt fixe** : 4,05 %
- **Intérêts** : préfixés, base 365 jours
- **Amortissement** : Capital constant
- **Remboursement anticipé** : autorisé à tout moment pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle de 5% du montant remboursé
- **Commission d'instruction** : 600 €
- **Typologie Gissler** : 1A

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DCM2026_060 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026 portant vote du budget primitif du budget principal pour 2026,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances en date du 10 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acter le fait de contracter auprès du Crédit Mutuel un Prêt Privilège Commune d'un montant total de 600 000 €, aux conditions suivantes :

DELIBERATION N°DCM2026_115
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR
INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_115-DE



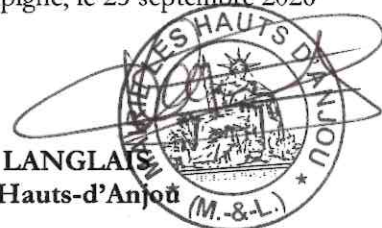
- **Caractéristiques du Prêt Ligne du Prêt** : Prêt privilège Commune
- **Montant** : 600 000 euros
- **Durée de la phase de préfinancement** : Aucune
- **Durée d'amortissement** : 25 ans
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Taux d'intérêt fixe** : 4,05 %
- **Intérêts** : préfixés, base 365 jours
- **Amortissement** : Capital constant
- **Remboursement anticipé** : autorisé à tout moment pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle de 5% du montant remboursé
- **Commission d'instruction** : 600€
- **Typologie Gissler** : 1A
- De préciser que cet emprunt est destiné à financer les dépenses de la section d'investissement du budget principal.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telercours.fr>.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260922-DCM2026_115-DE